

**DECRET N° 2021-929 DU 22 DECEMBRE 2021
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
REGULATION DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n°2018-597 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** l'ordonnance n°2019-614 du 10 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1: Sont nommés Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics :

Au titre de l'administration publique,

- **Madame DIOMANDE Massanfi**, représentant la Présidence de la République ;
- **Monsieur CISSE Sabaty**, Administrateur Principal des Services Financiers, représentant le Cabinet du Premier Ministre ;
- **Madame KOUASSI Françoise Odile**, Administrateur Principal Civil, Matricule 283 444-T, représentant du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- **Monsieur DELBE ZIRIGNON Constant**, Magistrat, représentant le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

Au titre du secteur privé,

- **Madame GNAKPA Epouse ASSAMOI Fed Brenda**, Juriste, chargée d'études juridiques et fiscales au Groupement Interprofessionnel du Bâtiment et des Travaux Publics, représentant la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ;
- **Monsieur COULIBALY Zoumana**, Membre élu, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ;
- **Monsieur OUATTARA Kanigui Hyacinthe**, Président de l'Union Nationale des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire, représentant la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises ;
- **Monsieur COULIBALY Souleymane**, Ingénieur des Travaux Publics, membre du Bureau Exécutif en charge des relations avec l'Administration, représentant la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils.

Au titre de la société civile,

- **Monsieur NZI MORO Nicaise Alexandre**, Président, représentant l'Organisation Non Gouvernementale African League Against Corruption ;
- **Madame YOBOUE Amoin Ange-Marie**, Commerçante, membre de la Convention, Représentant la Convention de la Société Civile ;
- **Monsieur YOBOUA Konan Andre**, Criminologue, Secrétaire Exécutif, représentant l'Organisation Non Gouvernementale SOS Transparence ;
- **Madame TCHRIFFO Kouassi Yao Monie**, Consultant formateur, représentant l'Organisation Non Gouvernementale EMERGLEAD.

Article 2 : Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministre de l'Economie et des Finances assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 22 décembre 2021

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet